

Pierre Muller  
fondateur de l'initiative ordinateurs-de-vote.org  
78 av Victor Hugo  
94600 Choisy-le-Roi  
Tél 01 58 42 30 75 / 06 63 72 63 56  
Site internet : [www.ordinateurs-de-vote.org](http://www.ordinateurs-de-vote.org)

Choisy-le-Roi, le 10 avril 2007

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Conformément à la loi, veuillez-trouver par la présente, demande – en procédure d'urgence compte-tenu des échéances électorales – d'accès et de communication

Concernant tous les modèles de machines à voter ayant fait l'objet de vos arrêtés

- Arrêté du 19 octobre 2005 portant agrément d'un modèle de machine à voter  
NOR: INTA0500736A
- Arrêté du 8 mars 2005 portant agrément d'un modèle de machine à voter  
NOR: INTX0508206A
- Arrêté du 7 mai 2004 portant agrément d'un modèle de machine à voter  
NOR: INTA0400343A
- Arrêté du 20 avril 2005 portant agrément d'un modèle de machine à voter NOR: INTX0508365A

à l'ensemble des documents administratifs intégraux suivants, tels que décrits dans la partie 4.2.1 et sous alinéas du Règlement technique fixant les conditions d'agrément des machines à voter ayant pris force réglementaire par votre arrêté du 17 novembre 2003

- Dossier industriel
  - ✓ dossier qualité ;
  - ✓ dossier de définition et de fabrication ;
  - ✓ documentation technique ;
  - ✓ dossier de contrôle ;
  - ✓ notice technique et d'installation ;
  - ✓ notice d'utilisation ;
  - ✓ notice de maintenance ;
  - ✓ fiches réflexes ;
  - ✓ fiches de suivi équipements.

- Dossier aux communes
  - ✓ documentation technique ;
  - ✓ notice technique et d'installation ;
  - ✓ notice d'utilisation ;
  - ✓ notice de maintenance ;
  - ✓ fiches réflexes ;
  - ✓ fiches de suivi d'équipements.

Ainsi que tout document relatif aux arrêtés d'agrément sus-visés et ayant fondé la décision d'agrément du ministre. Je vous saurais gré également de procéder à la communication de l'intégralité des éléments documentaires visés dans la section 4.2.2. de votre règlement technique.

Je vous sais gré de bien vouloir m'indiquer également l'état de vos audits de configuration et de contrôle et de m'en communiquer toutes les pièces.

Connaissant votre honnêteté et votre profond respect du bien commun, je compte sur votre engagement républicain pour ne pas accepter que vos services refusent tout ou partie de ces communications au nom de prétendues mises sous secret qui ne sont en aucun cas prévues dans votre règlement technique : n'étant pas expressément mis en place par votre arrêté portant règlement d'agrément, le caractère non communicable des pièces listées ne peut donc être invoqué en aucun cas et relèverait de manoeuvres dilatoires préjudiciables à tous.

Je me déplacerai personnellement à votre secrétariat afin de ne pas ajouter de délais dans la remise des documents demandés.

Pierre Muller



Copie:

Mr Jacques Chirac, Président de la République  
Mr Dominique de Villepin, Premier Ministre  
Mr le Directeur de la rédaction du Monde  
Mme Marie France Garraud